

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 17 mars 2021

Ordre du jour :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Vote du compte de gestion du receveur 2020
- * Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats
- * Ouverture anticipée de crédit
- * Questions diverses

Date de convocation : 10 mars 2021

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, M. ANDRE Patrick, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, DELHOME Gabriel, LIONNETON Eric, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, VENIER Jérôme, TROSSEVIN Michèle, MERLE Angélique, BONNARDEL Cécile

Pouvoir : Mme LEGRAND Marielle à M. GAILLARD Jimmy

Absente excusée : Mme PANO Paola

La séance est ouverte à 19h33 à huis clos

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Vote du compte de gestion du receveur 2020

Les comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal, conformes aux comptes administratifs 2020, n'apportent aucune observation de la part du conseil municipal.

Vote du compte administratif 2020

Section de Fonctionnement :	Dépenses	:	343 774.44 €	Résultat : + 229 346.97 €
	Recettes	:	573 121.41 €	
Section d'Investissement :	Dépenses	:	227 440.93 €	Résultat : - 74 980.21 €
	Recettes	:	152 460.72 €	

Le compte administratif de la Commune et l'affectation du résultat est voté à l'unanimité.

Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2021

La collectivité va voter le budget primitif en avril 2021. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2021 et le vote du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédent (article L 1612-1 DU CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits suivants :

Opération 101	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2020	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2021
Article 2188	12 000 €	650 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits ci-dessus.

Questions diverses :

- Conseil des Maires : question posée sur le montant du fond de concours de 100 000 € (à maintenir absolument)
- SDIS Valence : rendez-vous concernant les poteaux d'incendie.

La séance est levée à 20h45

**Le Maire,
Jean-Michel MONTAGNE**